

Image not found or type unknown



Arret pension alimentaire de ma fille

Par **cris7145**, le **15/09/2008 à 18:57**

Bonjour,rrnrCe we j'ai appris par mon ex epouse que ma fille de 26ans quitte le domicile de sa mere (qui l'avais a charge) pour aller vivre avec son ami.rnMon ex epouse m'a dit que je pouvais arreter de payer la pension alimentaire de ma fille.rnDois je passer par le JAF si oui lequel ? Celui qui a prononcer le divorce ou celui de la residence de mes enfantsrnUne simple lettre manuscrite de mon ex epouse suffit t'elle ?rnMerçi de votre reponse